



# GROUCHES LUCHUEL

La Grouche

95, Rue d'Auxi - 80600 OCCOCHES

Tél. : 06-85-88-05-71 (tel:06-85-88-05-71) - Email : karl.heudent@gmail.com (mailto:karl.heudent@gmail.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms

-La Grouche

Etang : 0.5 hectare

- Le Marais

## Membres du bureau

### Président

HEUDENT Karl

### Vice-Président

GOURGUECHON José

### Trésorier

HEUDENT Sylvie

### Secrétaire

HEUDENT Sylvie

## Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Pêche aux salmonidés

## Services

Ponton personne mobilité réduite

Aire de pique-nique

## Présentation

L'association de pêche de Grouches Luchuel vous propose de pêcher en rivière de première catégorie, empoissonnements en truites farios sur un parcours de 2 kilomètres. Un étang est également accessible et offre la possibilité de pêcher le poisson blanc et le carnassier dans un cadre agréable avec un accès facile et la présence de tables de pique-nique. Sur l'étang, un ponton de pêche est accessible pour les personnes à mobilité réduite (label "tourisme et handicap"). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	116.30€	35.20€	42.00€	8.00€	19.10€	36.50€

### OPTIONS

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Tabac Cadeaux Doullens - Mme Carla GOMES SEMEDO** - 17, Rue des Boucheries - 80600 DOULLENS - 03-22-32-53-98

## Réglement

Pêche aux blancs NO KILL obligatoire (carpes, brochets, gardons, tanches, brèmes, carassins,...) en 2ème catégorie pêche autorisée jusqu'au 31 décembre 2018 tous les jours à l'étang de Grouches Luchuel (4 lignes - 1 ligne carnassier maximum) - prise limitée à 1 brochet hors no kill autorisé par jour.

### 1<sup>ère</sup> catégorie :

Pêche autorisée de 1/2h avant le lever du soleil jusqu'à 1/2h après le coucher du soleil.

Pêche tous les dimanches et jours fériés: 6 prises maximum

### NO-KILL - REMISE A L'EAU OBLIGATOIRE POUR LES FARIOS

Mercredis: 3 prises par jour uniquement

Pêche à la mouche autorisée sur la parcours. Merci d'éviter de pêcher entre 12h et 14h pour la tranquillité des riverains.

Consultez l'arrêté préfectoral. Rivière et étang non réciprocaire.

Dates des rempoissonnements prévisionnels

Les dimanches de rempoissonnement, pêche uniquement entre la cabane de pêche et le barrage. Pêche libre sur l'ensemble du parcours à 9h00. Rassemblement à 7h30 à notre local, en cas de retard, lmes pêcheurs pêchent à partir de 9h00.

Barbecue convivial entre pêcheurs et amis vers 10h et buvette ouverte lors des rempoissonnements à la cabane des pêcheurs.

Merci de tenir vos cannes éloignées des fils électriques.

Interdictions en rivière: Pêche interdite dans les réserves (pature face à l'entrée Debuir, rue de bas, en amont du pont moulin de Grouches) et rue de bout des prés. Interdiction de pêcher à l'asticot, aux leurres artificiels, vifs, chabots et viron, oeufs de poissons. Interdiction de dégorger une truite de moins de 20cm. Prenez soin des truitelles ce sont nos futurs poissons, nos futures prises. Il est obligatoire de couper le fil, dégorgeoir interdit. Une truitelle qui saigne c'est un poisson de moins l'année suivante! Pêche no-kill pour les farios.

### 2<sup>ème</sup> catégorie :

Pêche autorisée de 1/2h avant le lever du soleil jusqu'à 1/2h après le coucher du soleil. **Pêche de nuit interdite.** Merci de respecter une pause de 12h à 14h pour la tranquillité des riverains. **Pêche aux leurres autorisée à l'étang uniquement** (artificiel et cuiller). **Etang non réciprocaire. Nous sommes en No-kill (sauf carnassiers).**

Il est interdit de se baigner, de faire du bateau, de faire du camping (arrêtés municipaux).

Merci de respecter les lieux. Les pêcheurs reprennent leurs déchets.



# GROUCHES LUCHUEL

La Grouche

95, Rue d'Auxi - 80600 OCCOCHES

Tél. : 06-85-88-05-71 (tel:06-85-88-05-71) - Email : karl.heudent@gmail.com (mailto:karl.heudent@gmail.com)

Fiche Parcours

## Le Marais



Ce parcours n'est pas réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 0.54 Ha

**Type(s) de pêche :**

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

**Services :**

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**Autorisation :** 4 lignes dont une canne pour la pêche au carnassier.

**Les carpes** doivent être remises l'eau immédiatement après la pesée (**no kill**)

**Carnassier :** *Une seule prise autorisée par jour de pêche.*

L'esprit No-Kill est préférable dans l'intérêt de tous les pêcheurs.

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**14 mars -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



# GROUCHES LUCHUEL

La Grouche

95, Rue d'Auxi - 80600 OCCOCHES

Tél. : 06-85-88-05-71 (tel:06-85-88-05-71) - Email : karl.heudent@gmail.com (mailto:karl.heudent@gmail.com)

Fiche Parcours

## Grouches - Luchuel La Grouche



Ce parcours n'est pas réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière


**Catégorie :** 1ère catégorie

**Berge :**





- Droite
- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Gauche et Droite

**Linéaire :** 1.8 km

**Type(s) de pêche :**

 Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**5 truites le jour des rempoissonnement et 3 truites les autres jours.**

**Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)**

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1 ère catégorie**

• **Poissons présents :**

Anguille , Truite

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la mouche , Pêche au toc , Pêche au vif